Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc.

Procurations : MATHUS Véronique *a donné pouvoir à Nathalie CLEMENT*, BOUCLIER Florence *a donné pouvoir à Michèle MORIN-DESMURS*.

Absents/excusés : CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvie

Quorum : 10

Approbation du compte-rendu du 3 mars 2025 : le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DIA – non préemption sur les parcelles suivantes ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :
-AH 672, 11 avenue de Noblet, vendue pour 108 000€
-AD 102 et 448, 36 rue Lamartine, vendue pour 155 000€
-AI 53, 25 rue de l'hôpital, vendue pour 92 000€

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Patrick BERDAGUE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Votes des comptes financiers uniques 2024 et affectations des résultats des budgets annexes (eau, assainissement, camping)
- Votes des budgets annexes 2025 (eau, assainissement, camping)
- Vote du compte financier unique 2024 du budget principal
- RIFSEEP : enveloppe indemnitaire annuelle 2025
- Subventions aux associations
- Vote des taux des taxes directes locales
- Vote du budget primitif principal 2025
- Questions diverses

VOTES DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 ET AFFECTATIONS DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES (EAU, ASSAINISSEMENT, CAMPING)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a validé, par courrier du 1er août 2024, son engagement de basculer au compte financier unique au titre de l'année 2024 pour les budgets suivants :
-budget eau (M49)

-budget assainissement (M49)

-budget camping (M57)

Seul le budget CCAS, n'ayant pas été dématérialisé en 2024, ne pourra pas adopter le CFU au titre de l'année 2024.
Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.
- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente a l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 des budgets annexes Eau – assainissement et camping, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Pierre PLATHEY en sa qualité de conseiller municipal le plus âgé.

Monsieur Pierre PLATHEY, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2024 des budgets annexes ci-dessus énumérés, dressés par Monsieur Christian LAVENIR, Maire et Madame Françoise LOPEZ, comptable de la collectivité

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

Budget assainissement :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	54 462,14 €
recettes	96 480,31 €
total	**42 018,17 €**

INVESTISSEMENT	
dépenses	29 361,60 €
recettes	92 377,61 €
total	**63 016,01 €**

SOLDE D'EXECUTION	**105 034,18 €**

REPORTS 2024	
fonctionnement (report 2023)	140 921,62 €
Investissement (report 2023)	62 511,43 €

fonctionnement report 2024 R002	**182 939,79 €**
investissement report 2024 R001	**125 527,44 €**
excédent global	308 467,23 €

Budget eau :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	82 776,43 €
recettes	194 132,62 €
total	**111 356,19 €**

INVESTISSEMENT	
dépenses	228 991,02 €
recettes	121 215,14 €
total	**-107 775,88 €**
résultat avec report 2023	**-168 731,39 €**

REPORTS 2024	
fonctionnement (report 2023)	-3 285,74 €
investissement(report 2023)	-60 955,51 €

fonctionnement report 2024 R002	**108 070,45 €**
investissement report 2024 D001	**-168 731,39 €**
déficit global	60 660,94 €

Budget Camping :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	459,08 €
recettes	11 643,78 €
total	**11 184,70 €**

INVESTISSEMENT	
dépenses	774,90 €
recettes	400,00 €
total	**-374,90 €**

SOLDE D'EXECUTION	**10 809,80 €**

REPORTS 2024

fonctionnement *(report 2023)*	-6 962,39 €
investissement*(report 2023)*	-48 712,85 €
fonctionnement report 2024 R002	4 222,31 €
investissement report 2024 D001	-49 087,75 €
	-44 865,44 €

Après présentation des CFU 2024 des budgets annexes *Eau, Assainissement et Camping*, Monsieur Christian LAVENIR, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur Pierre PLATHEY invite l'assemblée à se prononcer sur ces CFU de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-**APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe Eau

-**APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe Assainissement

-**APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe Camping

-**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

VOTES DES BUDGETS ANNEXES 2025 (EAU, ASSAINISSEMENT, CAMPING)

Monsieur le Maire présente les budgets annexes 2025 Eau, Assainissement et Camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les budgets comme suit :

BUDGET EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
002.	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €
011.	Charges à caractère général	38 480,00 €
66.	Charges financières	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	196 377,92 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 099,13 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**282 957,05 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002.	Résultat d'exploitation reporté	108 070,45 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 757,73 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	70 000,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	90 128,87 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**282 957,05 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001.	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	168 731,39 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 757,73 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	92 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**275 489,12 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001.	**solde d'exécution de la section d'investissement reporté**	**0,00 €**
021	**Virement de la section d'exploitation**	**196 377,92 €**
040	**Opération d'ordre de transfert entre sections**	**48 099,13 €**
10	**dotations, fonds divers et réserves**	**31 012,07 €**
041	**Opérations patrimoniales**	**0,00 €**
21	**immobilisations corporelles**	**0,00 €**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00 €**
13.	**Subventions d'investissement**	**0,00 €**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**275 489,12 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
023.	Virement à la section d'investissement	27 616,08 €
011.	Charges à caractère général	800,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 255,76 €
65.	Autres charges de gestion courante	195 594,76 €
66.	Charges financières	0,00 €
67.	Charges exceptionnelles	0,00 €
68.	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**278 266,60 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002.	Résultat d'exploitation reporté	182 939,79 €
013.	Atténuations de charges	0,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 826,81 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	84 500,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**278 266,60 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 826,81 €
042.	Amortissements	54255,76
21.	Immobilisations corporelles	18 000,00 €
23.	Immobilisations en cours	234 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**262 826,81 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001.	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	125 527,44 €
021	Virement de la section d'exploitation	27 616,08 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	54 255,76 €
10	dotations, fonds divers et réserves	2 427,53 €
13	Subventions d'investissement	53 000,00 €
21	immobilisations corporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**262 826,81 €**

BUDGET CAMPING

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
002	Résultat d'exploitation reporté	*0,00 €*
011.	Charges à caractère général	500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	49 787,75 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66.	Charges financières	0,00 €
67.	Charges exceptionnelles	0,00 €
68.	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**50 287,75 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002.	Résultat d'exploitation reporté	4 222,31 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	0,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	34 665,44 €
75	Autres charges de gestion courante	11 400,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**50 287,75 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	49 087,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0
204	Subventions d'équipement versées	0
21	Immobilisations corporelles	700,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**49 787,75 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001.	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	49 787,75 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
10	dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**49 787,75 €**

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a validé, par courrier du 1er août 2024, son engagement de basculer au compte financier unique au titre de l'année 2024 pour le budget communal (M57).

Le CFU est un document commun à I 'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente a l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Pierre PLATHEY en sa qualité de conseiller municipal le plus âgé.

Monsieur Pierre PLATHEY, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal, dressé par Monsieur Christian LAVENIR, Maire et Madame Françoise LOPEZ, comptable de la collectivité

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	2 059 360,75 €
recettes	2 395 016,01 €
total	**335 655,26 €**

INVESTISSEMENT	
dépenses	737 099,56 €
recettes	404 968,20 €
total	**-332 131,36 €**

Pour rappel 2023	
excédent reporté section fonctionnement	**647 116,63 €**
excédent reporté section investissement	**419 299,60 €**

Après présentation du CFU 2024 du budget annexe, Monsieur Christian LAVENIR, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur Pierre PLATHEY invite l'assemblée à se prononcer sur ce CFU de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-**APPROUVE** le compte financier unique du budget principal

-DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement A – Résultat de l'exercice B – Résultat antérieur reporté	 **335 655,26 €** **647 116,63 €**
C – RESULTAT DE L'EXERCICE : **EXCEDENT FONCTIONNEMENT**	**982 771,89 €**
D – Solde d'exécution d'investissement	**-332 131,36 €**
E- Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	**288 642,00 €**
AFFECTATION affectation en investissement **R 001**	 **87 168,24 €**
report en fonctionnement **R 002**	**982 771,89 €**

-**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

RIFSEEP : ENVELOPPE INDEMNITAIRE ANNUELLE 2025

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau régime indemnitaire a été mis en place en 2018 et a été dernièrement modifié par délibération n°2024/43 du 24 juin 2024. Il précise qu'il convient chaque année de fixer l'enveloppe budgétaire maximale dont le Maire pourra disposer et attribuer à chaque agent par arrêté individuel.

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe annuelle du régime indemnitaire pour 2025 est estimée à 65 976.99€ et se décompose comme suit :

-IFSE (part fixe liée aux fonctions) : 57 100€
-CIA (part variable liée à la manière de servir) : 7 000€
-Prime de fin d'année : 10 500€

Compte-tenu des recrutements à venir, il convient de proposer une enveloppe de 66 500€.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de cette enveloppe.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-FIXE l'enveloppe du régime indemnitaire à 66 500€ pour l'année 2025,

-PRECISE que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2025.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur Samuel DESCHARNE, adjoint à la vie associative, sports et culture,
Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer aux associations et organismes ci-dessous les subventions suivantes :

Association	*Subvention proposée pour 2025*
ASA Dunoise	800,00 €
Asso AEP	600,00 €
Association Clayettoise de Lutte	1 000,00 €
Boule Clayettoise	600,00 €
Les pêcheurs du Sornin	100,00 €
SRC Basket	1 500,00 €
Saint Rock 2025	7 000,00 €
Jumelage	2 500,00 €
BFM La Clayette	1 000,00 €
Chorale Chant' en Chœur	300,00 €
Le petit rameur	1 500,00 €
Des croches et la lune	300,00 €
Capteur D-motion	300,00 €
Animation loisir des résidents de l'hôpital	400,00 €
FNATH asso des accidentés du travail de la vie	100,00 €
ASP l'envole	250,00 €
Asso culture et loisirs (mijoux)	1 250,00 €

UCIA	3 000,00 €
Association des conjoints	300,00 €
Amicale don du sang	200,00 €
MFR	500,00 €
Ecole publique (OCCE)	5 400 €
	28 900,00 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :
- de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La présente délibération soumet à l'approbation du conseil municipal le vote des taux de trois taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière bâtie	38.00%
Taxe foncière non bâtie	30.97%
Taxe d'habitation	4.47%

-CHARGE Monsieur le Maire de :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget 2025 établie par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adopter le budget primitif du budget communal 2025 tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		3 051 421,34 €
011.	Charges à caractère général	**1 788 563,30 €**
012.	Charges de personnel et frais assimilés	**878 400,00 €**
014.	Atténuations de produits	**3 500,00 €**
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	**80 286,80 €**
65.	Autres charges de gestion courante	**254 898,67 €**
66.	Charges financières	**27 005,37 €**
67.	Charges exceptionnelles	**0,00 €**
68.	Dotations aux provisions semi-budgétaires	**0,00 €**
023.	Virement à la section d'investissement	**18 767,20 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		3 051 421,34 €
002.	Résultat d'exploitation reporté	982 771,89 €
013.	Atténuations de charges	41 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	60 300,00 €
73.	Impôts et taxes	522 176,00 €
731.	Impositions directes	716 106,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	562 907,48 €
75.	Autres produits de gestion courante	162 002,00 €
76.	Produits financiers	0,00 €
77.	Produits exceptionnels	0,00 €
78.	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 157,97 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		1 210 414,13 €
001.	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	199 526,00 €
20	Immobilisations incorporelles	37 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	281 500,00 €
23	Immobilisations en cours	692 388,13 €
192 (ordre)	plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		1 210 414,13 €
001.	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	87 168,24 €
021.	Virement de la section d'exploitation	18 767,20 €
024.	Produits des cessions des-immobilisations (recettes)	0,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 286,80 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	92 349,89 €
13.	Subventions d'investissement	931 142,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	700,00 €
21.	Immobilisations corporelles	0,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements de la commission finances et des agents communaux pour l'élaboration des budgets 2025.

Aménagements de la Place de Lattre de Tassigny : le marché public est achevé, les offres sont en cours d'analyse et le rendu sera présenté ce jeudi 17 avril. Le conseil municipal sera invité à délibérer, lors de la séance du 5 mai, pour valider les marchés publics correspondants et procéder à la demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif C2R.

*Point sur les travaux des commissions :

Samuel DESCHARNE :
1 spectacle Saperlipoètes prévu le 22 mai
Tour de Saône-et-Loire
Course Bernard Thevenet le 24 mai
Journée des associations le 6 septembre, en commun avec la communauté de communes
Jeudis en fête : tous les contrats ont été signés, 3 en juillet et 1 en août
Fête de la musique : 21 juin – même groupe que l'année dernière – place Rambuteau

Michèle MORIN-DESMURS :
Pas de commission organisée

Laurie LABONNE-NOLLET :
Changement de nom de l'école : propositions des élèves remises – but : choisir 4 ou 5 noms parmi les 15 proposés
Les élus, les parents d'élèves et peut-être les Clayettois seront invités à voter. Le conseil municipal délibérera ensuite.
La liste a déjà été élaguée par la commission scolaire.

Vote à main levée pour faire un premier tri :

1. L'école de la Genette : 17 voix
2. Ecole du château : 6
3. Ecole la clé du château : 6
4. L'école du lac : 6
5. Ecole de la clé du lac : 5
6. Ecole Sainte Avoye : 2
7. Ecole Louis de Chantemerle : 8
8. L'école du Docteur Gabriel Circaud : 1
9. L'école Maria et Faustin Potain : 2

Les 5 premiers noms sont retenus et seront proposés au vote définitif ultérieurement.

CCAS : réunion le 1er avril pour voter le budget primitif et échanger sur l'organisation de la fête de printemps prévue pour les enfants. La demande d'accès au parc du château a été validée par les propriétaires. Peut-être le samedi 17 mai, organisation à peaufiner avec le propriétaire. A voir s'il s'agit de la date définitive.

Patrick BERDAGUE :
néant

Alain LE CLOIREC :
Manifestation du 27 avril : commémoration à l'occasion de l'inauguration du square Marie Aimée et Clotilde Gaillard
La fuite sur le réseau de chauffage de la mairie a été trouvée : des travaux vont être réalisés.

Pierre PLATHEY :
Interroge sur le traçage d'un passage piétons à proximité de son habitation : les élus n'en sont pas informés

Karim BENCADI :
Interroge les élus sur le projet de la vente du camping : pas de nouvelles pour le moment des gérants

Daniel LAROCHE :
Marquage au sol « stop » en haut de la rue de Bel Air effacé suite aux travaux. Une nouvelle peinture routière sera réalisée dès que possible.

Armelle MUNCH :
UCIA : demande si la commune envisage d'installer de nouveau de la sonorisation dans le centre-ville. Les élus informent que tout est à rénover. Les élus s'accordent à penser qu'il convient de se pencher sur la question.

Georges BUSSEUIL :
Tour de Saône-et-Loire : demande si la Promenade sera rénovée pour l'occasion ? non, car elle ne sera pas empruntée par les cyclistes. Départ devant le château (fictif). Aura lieu le 10 mai 2025.

Christian LAVENIR :
Tour de Saône-et-Loire : ce mercredi, présentation du circuit à 19h00 à Paray-le-Monial – Monsieur le Maire sollicite les élus pour y participer.
Service technique : nouvel agent a pris son poste, Monsieur Nicolas Devillard
PLUi : conférence des Maires au mois d'avril, synthèse de l'enquête publique. Quelques remarques ont été émises. Le Plui sera porté à l'approbation lors du conseil communautaire du 6 mai 2025.
Intercow : des parcelles à la commercialisation, Monsieur le Maire invite à diffuser l'information pour attirer des entrepreneurs.

Prochaine réunion du conseil municipal : **lundi 5 mai 2025 à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance Le Maire, C. LAVENIR